

Mediapart au tribunal, poursuivi en diffamation par François de Rugy

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 22:16



François de Rugy a attaqué Mediapart pour diffamation. *Francois Bouchon / Le Figaro*

«*Tout est vrai*». Mediapart s'est défendu jeudi de toute diffamation devant le tribunal judiciaire de Paris, où le journal en ligne était jugé pour un des articles ayant poussé l'ex-ministre François de Rugy à la démission.

Alors ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy avait démissionné en juillet 2019 après une série de révélations: dîners fastueux organisés alors qu'il présidait l'Assemblée nationale - photos de homards et grands crus à l'appui - coûteux travaux dans son logement de fonction, utilisation contestée de ses frais de mandat de député, logement à vocation sociale loué à Nantes. C'est pour le seul article sur ce logement que François de Rugy a attaqué Mediapart, dont il avait dénoncé les «*méthodes*» et le «*journalisme de démolition*». Celui qui est redevenu député n'était pas

à l'audience jeudi, ayant fait savoir qu'il était retenu à l'Assemblée où est examiné le projet de loi «*séparatisme*» pour lequel il a présidé la commission. «*Dérobade*», balaie à la barre le directeur de la publication de Mediapart Edwy Plenel, veste noire sur le dos. «*J'aurais bien aimé avoir cette confrontation sur nos soi-disant méthodes*».

Manifestement à l'aise, cet habitué des procédures en diffamation (260 depuis la création du journal, rappelle son avocat) dénonce une «*instrumentalisation de la justice*» orchestrée par François de Rugy. «*Tout l'enjeu*» en attaquant ce seul article, «*le moins notable, le moins essentiel*» de la série de révélations, c'est «*d'obtenir une condamnation pour le tout*», «*c'est très déloyal*», affirme Edwy Plenel. «*On nous dira que cette cascade d'articles prouve bien l'acharnement*», dit aussi le journaliste. Mais «*nous n'avions pas tout ça en boîte. Après le premier article, les gens ont alerté, des infos sont parvenues*».

La défense de François de Rugy doute de cette version, rappelle que «*quatre articles en 48 heures*» sont tombés «*comme un couperet*». Me Pierre-Olivier Sur rappelle aussi que François de Rugy n'a finalement dû rembourser que trois des dîners de l'Assemblée et qu'il n'a pas été inquiété pour les onéreux travaux dans son appartement. «*Des mots pour tuer, et qui ont tué*», résume-t-il, dans sa plaidoirie. «*Pffff*», souffle, exaspéré l'un des auteurs de l'article, Fabrice Arfi, poursuivi au côté de son directeur de publication. Fabrice Arfi raconte le point de départ de l'enquête: en 2017, François de Rugy devient président de l'Assemblée nationale et se fait le chantre de la transparence et l'exemplarité, affirme le journaliste. «*Je me dis, bah... vérifions*». «*La réalité c'est que nous sommes en droit de savoir comment nos hommes politiques se comportent*», plaidera l'avocat de Mediapart, Me Emmanuel Tordjman.

La défense de François de Rugy soutient que dans l'article incriminé, Mediapart entretient, de «*mauvaise foi*», un «*amalgame*» entre le logement «*à vocation sociale*» loué par François de Rugy et le logement social (HLM) dont a bénéficié sa directrice de cabinet, ce que le journal venait aussi de révéler. Son deuxième avocat, Me Mathias Chichportich, lit le titre : «*François de Rugy profite aussi d'un logement à vocation sociale*», en insistant sur le «*aussi*». «*Ce que perçoit le public*» c'est que «*cet homme mène une vie de château, et que dans le même temps, il prive les Français modestes d'occuper un logement social*», soutient Me Chichportich.

Auparavant, Michaël Hajdenberg, un des co-auteurs de l'article, avait justement expliqué le fonctionnement du dispositif, qui ne cible pas les plus pauvres mais «*un public intermédiaire qui a du mal à se loger*» - pas François de Rugy -, avec des loyers 5 à 20% moins chers que les prix du marché. La veille de l'audience, François de Rugy avait donné un entretien à Ouest-France, dans lequel il soutenait: «*Mediapart ne s'est pas trompé de bonne foi, il a voulu me nuire*». «*Si nous avons tort, il serait toujours dans son appartement*», a avancé Edwy Plenel, réaffirmant: «*Tout ce que nous avons écrit est vrai*».

Décision le 2 avril.